



MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître d'ouvrage : Commune d'Esquibien

**3, rue Surcouf,
29770 ESQUIBIEN**

Objet de la consultation :

Mission partielle de maîtrise d'œuvre : réhabilitation de la route du carrefour de la Croix Neuve (bourg) jusqu'au village de Custren (à proximité de la plage du Trez-Goarem)

MAITRISE D'OEUVRE

Etablie en application du Code des Marchés publics - Décret n°2006-975 du 1er août 2006

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure adaptée en application des articles 26-II-2, 28, 72 et 74 du Code des Marchés
Publics**

Date et heure limites de remise des prestations :

Mercredi 23 septembre 2015 à 11 heures

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Commune d'Esquibien
Monsieur le Maire
3, rue Surcouf,
29770 ESQUIBIEN

Téléphone : 02 98 70 02 76

Télécopie : 02 98 75.01.42

Site internet : <http://amf29.asso.fr>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La commune d'Esquibien organise une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la route du carrefour de la Croix-Neuve (bourg) jusqu'au village de Custren (à proximité de la plage du Trez-Goarem).

Le maître d'œuvre proposera une étude détaillée du projet (conception et dimensionnement, estimation du coût) en tenant compte de la problématique du traitement des eaux pluviales.

Le présent marché est soumis à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP), au décret d'application n°93-1270 du 29 novembre 1993.

Le marché comprendra les éléments de missions détaillés à l'article 3 du présent règlement ainsi qu'au cahier des clauses techniques particulières.

2-2-Procédure de passation

Procédure adaptée passée en application des articles 26-II-2, 28, 72 et 74 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Article 3 Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1 Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique

3-1-2 Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Le marché est divisé en 2 phases définies comme suit :

Phase N° 1 : phase avant-projet (AVP)

Phase N° 2 : phase projet (PRO).

3-2-Durée du marché – Délai d'exécution

Le marché prend effet dès sa notification.

Une réunion de cadrage sera organisée en préalable au lancement de la mission afin de formaliser au mieux la commande, les objectifs et les conditions de réalisation de l'étude.

Chaque phase débutera à compter de la date fixée sur un ordre de service de démarrage. Les délais d'exécution des phases sont les suivants :

- Phase N°1 (AVP) : 2 mois
- Phase N°2 (PRO) : 2 mois

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon les dispositions de l'article 98 du code des marchés publics.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations.

3-5-Variantes et options

3-5-1-Variantes

Les variantes techniques par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-5-2-Options

Il n'est pas prévu d'option.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le cadre de la décomposition forfaitaire par éléments de mission
- le CCAP,
- le CCTP et son annexe :
 - L'annexe n°1 « le plan de localisation ».

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : www.amf29.fr.

4-2-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Le délai de 8 jours est décompté à partir de la date d'envoi.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-3-Forme juridique de l'attributaire

A l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article 51 VII du Code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics.

4-4-Visite des lieux

Chaque candidat est tenu de se rendre sur site pour appréhender la nature des travaux et les principales contraintes liées au site, en particulier les conditions d'accès et ouvrages existants.

La remise des offres est subordonnée à la visite du site.

Cette visite devra être effectuée pendant les horaires d'ouverture de la mairie afin que le candidat puisse se faire remettre, en mairie, un récépissé attestant de la visite.

Contacts : mairie d'Esquibien :

- Monsieur le Maire Didier GUILLON
- Monsieur le Premier adjoint Yves CARIOU
- 02.98.70.02.76 – mairie.esquibien@wanadoo.fr

Les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi 9h-12h / 14h00-17h00

Article 5 - Présentation des offres

5-1-Justificatifs candidature

- la déclaration du candidat : l'imprimé DC1 à compléter et à signer ; l'imprimé DC2 à compléter
- les références sur les 3 dernières années ou preuve par équivalence pour les entreprises de création récente
- le pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

Pour justifier de ses capacités techniques, économiques et financières, le candidat devra déclarer :

- son chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché au cours des 3 derniers exercices (rubrique spécifique dans le DC2),
- les moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation de prestations similaires
- s'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

5-2-Contenu de l'offre

- l'Acte d'engagement complété et signé,
- la décomposition forfaitaire par éléments de mission obligatoirement complétée,
- une note méthodologique détaillant, pour chaque phase et par action, la méthodologie et les ressources affectées à la prestation.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra compléter l'imprimé DC4 disponible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>), détaillant :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;
- les justificatifs des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-3-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-4 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-6 Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-7- Conditions d'envoi ou de remise des plis

① Sous pli cacheté

L'enveloppe devra porter la mention :

« Mission partielle de maîtrise d'œuvre : réhabilitation de la route du carrefour de la Croix Neuve (bourg) jusqu'au village de Custren (à proximité de la plage du Trez-Goarem) –
Nom du candidat ou des membres du groupement (précisez l'identité du mandataire) – NE PAS OUVRIR ».

L'enveloppe contient les justificatifs visés à l'article 45 du Code des marchés publics ainsi qu'au règlement de la consultation et l'offre.

Les offres devront être **déposées** contre récépissé aux heures d'ouverture de la mairie à l'adresse suivante :

Mairie d'Esquibien
3, rue Surcouf,
29770 ESQUIBIEN

ou

Par courrier : les offres devront être **envoyées en recommandé avec avis de réception** postal à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Maire
Mairie d'Esquibien
3, rue Surcouf,
29770 ESQUIBIEN

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Le pouvoir adjudicateur n'accepte pas les offres par voie électronique.

Article 6 - Jugement des propositions

Critères de jugement des offres :

1. Note technique (pondération : 40 %)
2. Qualifications techniques, professionnelles, références/compétences/moyens : 35%
3. Prix (pondération : 25 %)

1 – Note technique de l'offre (40 %)

<u>Note technique de l'offre 40% - Notation</u>	
Bien adaptée et précise : 10	
Bien adaptée mais manquant de précision : 8	
Moyennement adaptée ou imprécise : 6	
Peu adaptée : 4	
Inadaptée : 0	

2- Qualifications techniques, professionnelles, références/compétences/moyens (35%)

<u>Qualifications, références, compétences - Notation</u>
Adaptées : 10
Moyennement adaptées ou imprécises : 6
Peu adaptée : 4
Inadaptée : 0

3- Prix (25%)

<u>Prix - Notation</u>
<i>L'offre la plus intéressante financièrement (la plus basse) se verra attribuer la note de 10. Les autres offres seront créditées d'une note calculée de la manière suivante :</i>
<u>Offre la plus basse/offre de prix X 10</u>

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

1) Renseignements administratifs

Correspondant : M Yves CARIOU, Premier adjoint en charge des travaux

Adresse : Commune d'Esquibien

3, rue Surcouf,

29770 ESQUIBIEN

Téléphone : 02 98 70 02 76

Fax : 02 98 75 01 42

Courriel : mairie.esquibien@wanadoo.fr

2) Renseignements techniques

Correspondant : M Yves CARIOU, Premier adjoint en charge des travaux

Adresse : Commune d'Esquibien

3, rue Surcouf,

29770 ESQUIBIEN

Téléphone : 02 98 70 02 76

Fax : 02 98 75 01 42

Courriel : mairie.esquibien@wanadoo.fr